



LARGOTEC'INFOS

*Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, territoire et communication
Université Paris-Est*

Novembre 2008, n°5

ÉDITORIAL

Le Largotec et le Forum de Delphes co-organisent un colloque *Les impensés de la gouvernance. La pertinence politique de la participation de la société civile au Nord et au Sud* ». Il se tiendra à Paris 12, au sein de la Faculté d'AEI du 24 au 26 novembre au matin, puis dans l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France pour une séance publique après-midi du 26. Ce colloque est particulièrement bien venu pour au moins deux raisons.

Tout d'abord, **il associe un laboratoire de recherche et une ONG** : cette collaboration s'inscrit dans une démarche plus globale et déjà ancienne. Le Forum de Delphes et le Largotec travaillent ensemble depuis la création du laboratoire : des chercheurs du Largotec participent aux activités du Forum de Delphes tandis que certains de ses membres sont associés à nos recherches. Des membres du Forum effectuent leurs recherches en vue d'un doctorat au sein du laboratoire et un séminaire commun autour du libéralisme a été organisé en 2007. Ce choix se justifie par l'objet même de nos recherches : le Largotec a toujours considéré que la gouvernance étant une notion co-produite par des scientifiques et des acteurs politiques, économiques et sociaux ne pouvait être étudiée sans établir des liens privilégiés avec ceux qui en sont les promoteurs et les témoins, critiques ou non, dans le respect des compétences et des démarches de chacun. Refuser la séparation artificielle entre théorie et pratique et nourrir chacune de ces dimensions par l'autre nous paraît la meilleure manière de porter un regard neuf sur la gouvernance comme nouvelle norme de gouvernement. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le programme de ce colloque.

Ensuite, **la thématique retenue pour ce colloque fait suite à celui organisé en décembre 2007 sur « la gouvernance des sociétés contemporaines au regard des mutations de la normativité »**, elle en est même une déclinaison. En effet, la société civile peut être considérée comme une des normes impensées de la gouvernance contemporaine. Norme, elle l'est assurément tant elle apparaît incontournable, présente dans tous les programmes de diffusion de la « bonne gouvernance », émanant des instances financières internationales comme de l'Union européenne. La mobilisation de la société civile apparaît ainsi comme un des critères principaux d'acceptabilité des programmes de coopération et une norme de « bon » gouvernement que le Nord diffuse vers le Sud. Impensée, car au fond cette norme est rarement analysée et l'action de la société civile est souvent considérée comme naturellement « bonne ». Mais qu'est ce que la société civile ? Quel est son statut : concept ou réalité empirique, synonyme de peuple ou d'intérêts organisés, levier pour remettre en cause la puissance publique ou relais de celle-ci ? Tout ces interrogations et d'autres encore seront posées pendant ces trois journées et le statut théorique et pratique de la société civile, au Nord comme au Sud, analysé à travers une multiplicité de terrains et d'angles d'observation.

Pour toutes ces raisons, je nous souhaite un excellent colloque !

Yves Palau, Directeur du Largotec

Colloque international

« Les impensés de la gouvernance »

La pertinence politique de la participation de la société civile au Nord et au Sud

24, 25 et 26 novembre 2008

Université Paris 12 Créteil et Conseil régional d'Île-de-France

Problématique

Ce colloque international est organisé dans le cadre d'un projet de recherche/action/formation « Quelles gouvernances au « Nord » et au « Sud¹ »? L'ambition de ce projet, qui en est à sa deuxième année, est d'étudier les exigences et les conditions de la gouvernance démocratique, en insistant notamment sur la « participation » de la « société civile » et sur la « décentralisation ». Le seul énoncé de ce thème en souligne la difficulté, parce qu'il se définit ainsi par une combinaison de mots qui sont parmi les plus utilisés dans le discours international lorsqu'il s'agit des programmes nationaux et internationaux de développement.

Le recours à ces mots est cependant bien intentionnel, et le risque qui s'attache à l'usage d'une thématique aussi largement mise à contribution dans les milieux internationaux est volontairement assumé par les auteurs du projet. Nous croyons en effet, par-delà les effets de mode, à l'importance pratique très grande de ces mots pour définir les exigences concrètes des politiques de « développement » - et c'est tout de même bien de cela dont il s'agit lorsque l'on parle de « lutte contre la pauvreté » et du rôle spécifique des pouvoirs publics en liaison avec les citoyens dans cette lutte.

En conséquence, nous affirmons dès le départ de cette réflexion notre intention de dépasser cette rhétorique, et donc de ne pas considérer que la référence à ces mots est mécanique et inévitable : nous voulons au contraire en retrouver la signification politique première et analyser les conditions de sa mise en œuvre. C'est pourquoi nous avons voulu réexaminer en profondeur le « cadre théorique » de la gouvernance, dans sa dimension historique, voire socioculturelle.

« La participation de la société civile » est une composante essentielle des

¹ En partenariat avec le Laboratoire de Recherche sur la Gouvernance Publique (LARGOTEC- Université Paris-Est), l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP), les Ingénieurs Sans Frontières (ISF), Intermondés (Belgique), ENDA Graf Diapol (Sénégal), *Greek Committee for International Democratic Solidarity* (EEDDA- Grèce)

politiques de gouvernance dans ses diverses acceptions. Les instigateurs de ces politiques semblent la considérer comme un moyen nouveau de gouvernement, dont la pertinence serait universelle au niveau central et local. Plus largement, la « participation de la société civile » s'appliquerait à toute forme de dispositif qui aurait pour mission de régler les comportements individuels et collectifs : l'école, l'université, l'hôpital, l'entreprise, l'association, etc. On ne compte plus les déclarations des responsables politiques, nationaux et internationaux, ou des acteurs sociaux de divers horizons, qui confient la solution des problèmes, pourtant différents, de la planète entre les mains d'une société civile qui serait animée par les valeurs et les pratiques d'autonomie, de responsabilité et de capacité d'initiative. En coopération permanente avec les institutions publiques et privées, ce sont les acteurs sociaux qui sont censés, depuis une vingtaine d'années, mieux gérer *les affaires communes* et pallier les défaillances de l'État.

Il nous semble pourtant que le concept de gouvernance², dont la « participation de la société civile » fait partie, est suffisamment ambigu, rendant compte de situations politiques et sociales différentes, en fonction des contextes pour exiger la clarification d'une question préalable : quel est le problème à résoudre et dans quel contexte socio-historique? S'agit-il seulement de rendre compte de la difficulté, largement partagée, des États à gouverner, du fait de la pluralité des acteurs privés qui entendent peser sur la décision politique, dans un contexte de « normativités éclatées³ » (que l'on pourrait définir comme une hétérogénéité accrue dans les normes applicables selon les contextes) ? Si l'on s'en tient à ce diagnostic « universel », force est de constater que la théorie et la pratique de l'acteur privé, de l'État, du collectif, de la norme et de la pluralité des normes, et, *a fortiori*, de la responsabilité et de l'autonomie se posent partout, mais de manière différente selon les sociétés concernées. S'agit-il de rendre compte de transformations dans la manière de gouverner et des reconfigurations de l'État dans ce contexte ? Dans cette hypothèse, l'analyse de la gouvernance comme seulement synonyme de recul de l'État et de développement de l'influence des acteurs privés serait trop superficielle.

En tout état de cause, les concepts de société civile et d'acteur doivent donc être clarifiés et tel est le principal objectif de ce colloque. Leur compréhension gagnerait en effet en densité s'ils étaient appréhendés à la lumière de l'analyse des expériences concrètes et s'ils étaient mis en débat avec des acteurs mettant en oeuvre la participation de la société civile. Ils posent la question des fondements de l'individu et du collectif et des relations entre les deux. Historiquement l'individu construit par la modernité occidentale ne trouve pas d'équivalent dans d'autres aires socio-historiques. L'autonomie, l'action en vue du changement, la liberté, la responsabilité, les droits, etc. qui lui sont consubstantiels, en tant que théorie et pratique, n'ont pas été reconnus clairement sur l'ensemble de la planète, en dépit des nombreuses déclarations « universelles ». L'État-Nation apparaît lui aussi comme une construction politique particulière qui ne se résume pas à la formule courante : une population, un État, un territoire. La création d'un espace politique pluriel mais unifié, régulé par l'État et intégrant des individus singuliers et égaux devant la loi ne semble pas avoir connu l'universalité qu'on lui prête. La plupart des

² Il y a déjà une abondante littérature sur ce sujet, Cf. entre autres les travaux du Forum de Delphes et du LARGOTEC.

³ Cf. Yves Palau, projet scientifique du LARGOTEC, 2007

autres sociétés de la planète, et en tout cas celles d'Afrique, semblent structurées par des « segments », hostiles les uns aux autres, et réfractaires à la création d'un État régulateur. Si on peut parler de « crise de gouvernabilité » en Occident, peut-on en dire autant pour les États africains?

Les concepts que l'on vient de mentionner recouvrent aujourd'hui au « Nord » des réalités et des pratiques différentes de celles auxquelles ils correspondaient, il y a encore une vingtaine d'années. Quel est le sens de l'autonomie et de la responsabilité, de l'action en vue du changement, dans un contexte de radicalisation des droits et des libertés individuels? Y a-t-il au « Sud » des équivalents pour ces notions et comment se traduisent-ils dans les pratiques sociales ? Comment se déclinent-ils dans les différentes composantes de la société civile : associations, ONG, syndicats, lobbies, experts, etc ?

Notre objectif est de clarifier et mettre en débat ces concepts et les réalités qu'ils recouvrent au « Nord » et au « Sud ».

Ces interrogations pourraient ainsi être structurées autour de trois questions, que nous traiterons lors de ce colloque :

- le sens et l'effectivité de la société civile ;
- le sens de l'individu et du collectif, leurs rapports et les rapports qu'ils entretiennent avec la notion de pouvoir : permanences et métamorphoses ;
- le sens de la norme en tant que théorie et pratique.

Colloque organisé avec le soutien de

SCAC Mauritanie

Conseil de Cercle de Kayes



Le programme du Colloque

Lundi 24 novembre 2008

Université Paris 12 – Val-de-Marne (Créteil)

8h30-9h00 : Ouverture des portes

9h00-9h30 : Accueil

Mme Simone Bonnafous (présidente de l'université Paris 12 Créteil)

9h30-10h00 : Présentation de la problématique du colloque,

Mme Sophia Mappa (Directrice du Forum de Delphes, professeur associée à l'Université Paris 12)

M. Yves Palau (Maître de conférences à l'Université Paris 12, Directeur du LARGOTEC)

1^{ère} séance : Approches théoriques générales

- **Présidente de séance** : Mme Josiane Attuel (doyen de la faculté d'Administration et Échanges Internationaux, Université Paris 12) (**sous réserve**)
- **Discutant** : M. Dominique Glaymann (sociologue, enseignant à l'Université Paris 12, membre du Largotec)

10h00-11h00 : Interventions

- ✓ *Le pensé, l'impensé et l'impensable de la société civile*, Pierre-Henri Chalvidan (maître de conférence à l'université Paris XII et directeur adjoint du Largotec)
- ✓ *La société civile à l'épreuve du paradigme du marché des idées*, Marc Patard (CEVIPOF)
- ✓ *Les enjeux politiques relatifs aux différentes visions de la gouvernance par la société civile*, Thierry Brugvin (docteur en sociologie, enseignant à l'université de Besançon et membre du Largotec)

11h00-11h20 : Pause

11h20-12h45 : Intervention du discutant et débat avec la salle

12h45-14h30 : Déjeuner

2^{ème} séance : La société civile au « Nord »

- **Président de séance** : M. Pierre Bauby (président du Forum de Delphes)
- **Discutant** : M. Jean-Yves Moisseron (chercheur à l'IRD, directeur du centre IRD en Égypte)

14h30-15h30 : Interventions

- ✓ *L'exercice du pouvoir local en France, du discours à la pratique*, Adélaïde Amelot (Forum de Delphes et doctorante à l'université Paris 12)
- ✓ *Quels enjeux pour les stratégies d'association de la société civile ? Redéfinition de l'action publique urbaine et recomposition des échelles de gouvernance*, Lise Monneraud (doctorante, université de Bordeaux, IEP Bordeaux, CNRS, SPIRIT)
- ✓ *Equilibrer la gouvernance énergétique*, Hélène Connor (Helio International)

15h30-15h50 : Pause

15h50-17h45 : Intervention du discutant et débat avec la salle

Mardi 25 novembre 2008
Université Paris 12 – Val-de-Marne (Créteil)

3^{ème} séance : Afrique et Asie, regards croisés

- **Présidente de séance** : Mme Aicha Moutaoukil (responsable des relations avec les institutions de la Francophonie, Agence universitaire de la Francophonie)
- **Discutant** : M. Pierre Laye (Bureau de la modernisation de l'Etat et de la gouvernance locale, MAEE) (sous réserve)

9h00-9h30 : Accueil des participants

9h30-10h50 : Interventions

- ✓ *L'Afrique de l'ouest et sa sociologie sans consommateurs* (titre provisoire), Jean-Pierre Jacob (professeur, Institut des Hautes Études Internationales et du Développement, Genève)
- ✓ *Processus d'élaboration de politiques publiques au Sénégal : quel apport de l'approche par les capacités ?* (titre provisoire), Chantal Duray-Soundron, (Réseau IMPACT)
- ✓ *La société civile comme formule et relais de démocratisation : l'exportation ambiguë d'une catégorie politique au sein d'espaces autoritaires (Ouzbékistan, Kirghizstan, Birmanie)*, Simon Tordjman (IEP Paris et CERI, doctorant)
- ✓ *Les rôles de la société civile locale dans les territoires disputés. Cas du Nagorno Kharabagh et de la Cisjordanie*, Brigitte Piquard (maître de conférence associée à l'université Paris 12 et membre du Largotec)

10h50-11h10 : Pause

11h10-12h45 : Intervention du discutant et débat avec la salle

12h45- 14h30 : Déjeuner

4^{ème} séance : la société civile en Afrique (1^{ère} partie)

- **Président de séance** : M. Serge Allou (responsable de programmes au GRET et professeur associé à l'IFU, Paris 8)
- **Discutant** : M. Jacques Nanéma (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)

14h30-15h50 : Interventions

- ✓ *Gouvernance et reconstruction post-confliktuelle en République démocratique du Congo : repenser la société civile*, Antoine Ngute-Novato (vice-doyen à la faculté de Droit, Université Kisangani, RDC)
- ✓ *Analyse de l'effectivité du concept de société civile dans la réalité socioculturelle des sociétés nomades et musulmanes d'Afrique*, Zacaria Ould Amar (directeur associé, ADAGE conseils et développement, Mauritanie)
- ✓ *L'émergence de la société civile dans les pays d'Afrique australe*, Patrice Cailleba (IRMAPE, Groupe ESC Pau) et Rekha Kumar (Department of Law, University of Botswana)
- ✓ *La société civile face à ses contradictions : l'exemple malien*, Alexis Roy (doctorant, Centre d'études Africaines, EHESS)

15h50-16h10 : Pause

16h10-17H30 : Intervention du discutant et débat avec la salle

Mercredi 26 novembre

Université Paris 12 Val-de-Marne et Conseil Régional d'Île-de-France

5^{ème} séance : la société civile en Afrique (2^{ème} partie)

Université Paris 12 Val-de-Marne (Créteil)

- **Président de séance** : Mme Lalla Mint Sidi Mohamed (conseillère municipale, Ksar, Mauritanie)
- **Discutant** : Mme Béatrice Hibou (chercheur au Centre d'études et de recherche internationales, CNRS)

9h00-9h30 : Accueil des participants

9h30-10h50 : Interventions

- ✓ *L'individu et le collectif, analyse comparée Europe/Afrique*, Sophia Mappa (directrice du Forum de Delphes, professeur associée à l'université Paris 12 et membre du Largotec)
- ✓ *Le fondement de l'individu et du collectif en Afrique*, Philippe De Leener (Intermondes et Forum de Delphes)
- ✓ *Société civile et ordres politiques hybrides*, Anatole Fogou, (enseignant-chercheur, Université de Yaoundé I)
- ✓ *Les impensés de la gouvernance : que faire du négatif ?*, Emmanuel Lincot (maître de conférences, université Catholique de Paris)

10h50-11h10 : Pause

11h10-12h45 : Intervention du discutant et débat avec la salle

12h45 : Déjeuner

Séance publique : Les impensés de la gouvernance : la pertinence politique de la participation de la société civile au Nord et au Sud

Hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France

15h30-16h00 : Ouverture des portes

- **Président de séance** : Sophia Mappa, (directrice du Forum de Delphes, professeur associée à l'université Paris 12 et membre du Largotec)

16h00-16h15 : Accueil, Claire Villiers (vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, chargée de la démocratie locale)

16h15-16h30 : Synthèse des débats et questionnements du colloque,

Sophia Mappa (directrice du Forum de Delphes, professeur associée à l'Université Paris 12 et membre du Largotec) et Yves Palau (maître de conférences à l'Université Paris 12 et directeur du Largotec)

16h30-18h00 : Table ronde

- ✓ Dominique Darbon (professeur de science politique à l'Université Montesquieu Bordeaux IV et directeur du CEAN)
- ✓ Jean-Pierre Gaudin (professeur à l'Institut d'études politiques, Aix en Provence)
- ✓ Pierre Laye (Bureau de la modernisation de l'Etat et de la gouvernance locale, MAEE) **(sous réserve)**
- ✓ Marc Cousineau (conseiller, chargé de la coopération, cabinet du secrétaire général, Organisation Internationale de la Francophonie) **(sous réserve)**
- ✓ Un représentant de la société civile **(sous réserve)**
- ✓ Un élu local français
- ✓ Un élu local d'Afrique de l'Ouest

18h00-19h00 : Débat avec la salle

LES SÉMINAIRES DU LARGOTEC

Le 20 octobre 2008, le séminaire mensuel du Largotec était consacré à un exposé suivi d'un débat au sujet de la « **Mission d'audit et formation au ministère de l'industrie et du commerce de Jordanie** » menée par M. Claude Barreix.

1) Origine de la mission

- Programme de jumelage entre l'UE et le Royaume de Jordanie
- Les Ministères français et allemand des Finances ont été retenus pour accompagner la restructuration du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIT).

2) Contenu de la mission

Les experts allemands et français ont analysé le fonctionnement de ce ministère et proposé un nouvel organigramme dans le cadre d'un comité de pilotage dirigé par le Secrétaire Général, et principalement constitué des Directeurs d'Administration Centrale.

L'objectif était de transformer le MIT en un Ministère de l'Économie qui soit une vraie structure d'impulsion des politiques industrielles et commerciales avec une Direction du Développement des Services et des PME.

Il s'agissait de tendre vers une réduction de l'importance des fonctions supports au bénéfice de la définition de stratégies, du pilotage et du contrôle.

La mise en œuvre de cette évolution a fait apparaître la nécessité d'améliorer la compétence managériale des cadres supérieurs et de considérer comme déterminant le rôle de la Direction des Ressources Humaines

Début 2008, un plan stratégique a été établi, sous la responsabilité des experts français, à partir d'interviews sur le fonctionnement de la DRH et de l'attente des directions à son égard. Deux grandes missions sont apparues : la gestion administrative des personnes et la gestion qualitative et prospective des personnels

Le plan stratégique avait pour objectif de faire que, au-delà de la gestion administrative, la DRH puisse développer davantage l'approche individuelle de la gestion des agents.

Ce plan devait répondre aux questions suivantes :

- Comment détecter, gérer et développer les compétences des personnels ?
- Comment motiver les personnels et accroître leur engagement dans le service public ?
- Comment reconnaître et récompenser la performance individuelle et collective ?

3) Méthode

Il a été décidé de mettre en place des ateliers de réflexion sur des thèmes transversaux du management concernant l'ensemble des directeurs en y associant la DRH systématiquement et en réservant à celle-ci des formations spécifiques.

L'appui du « Civil Service Bureau », équivalant en France à la direction générale de fonction publique, a été précieux pour mener ces actions.

Les experts français ont animé une dizaine d'ateliers d'échanges et d'apports méthodologiques, en partant souvent des processus de gestion locaux, en utilisant la langue anglaise avec une traduction simultanée en arabe.

Les thèmes retenus étaient les suivants :

- La conduite du changement ;
- Les méthodes de recrutement et de gestion prévisionnelle ;
- L'évaluation des personnels ;
- La motivation et la récompense de la performance ;
- La mobilité des personnels ;
- La gestion des équipes ;
- La gestion du temps ;
- La gestion de crise et des conflits ;
- La communication interne.

Des supports « power point » ont été élaborés et certains documents pédagogiques ont été rédigés (ex : pour l'évaluation des personnels)

4) Résultats

- La réorganisation préconisée de la DRH axée sur deux pôles : gestion administrative ; gestion qualitative) ne pourra être mise en place que progressivement.
- L'animation des ateliers qui essaie de s'éloigner des classiques formations académiques (sauf dans certains cas) en s'appuyant sur les expériences locales apparaît très enrichissante pour les experts. Par ailleurs, elle permet de mobiliser davantage et d'atténuer les résistances au changement.
- Une ambition supplémentaire a été donnée à ce travail : faire que ces ateliers puissent encourager ou renforcer des habitudes de travail en commun sur des thèmes d'intérêt général entre les cadres supérieurs et facilitent la création d'un Comité Stratégique piloté par le Secrétaire Général.

Lors de la clôture de la mission le recours à des experts pour accompagner des actions ponctuelles pour la mise en œuvre concrète de la réorganisation, a été envisagé, pouvant donner ainsi un prolongement à ce travail en commun.

Claude BARREIX

Contrôleur général économique et financier, au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Maître de conférences associé à l'IPAG de Paris 12

Membre du LARGOTEC

ACTIVITÉS ET PUBLICATIONS DES MEMBRES DU LARGOTEC

Pierre-Henri Chalvidan

Communication :

- ✓ « Le pensé, l'impensé et l'impensable de la société civile », colloque Forum de Delphes & Largotec « *Les impensés de la gouvernance* », Créteil, 24, 25, 26 novembre 2008

Publication :

- ✓ « À la recherche de la gouvernance perdue » in *Développement Civilisation*, Lebert / Irfed, novembre 2008

Vincent de Briant

Communications :

- ✓ Participation à la table ronde, « Autonomie et performances des collectivités territoriales » du colloque « *Quelle ambition nationale pour les pouvoirs locaux aujourd'hui ?* », MADP/Sciences Po Paris, 22 mai 2008
- ✓ Conférence au CNFPT, « *Quelles perspectives d'évolution pour la décentralisation territoriale ?* », 14 octobre 2008
- ✓ Animation du séminaire « *Gouvernance et administration* », ENA, Strasbourg, 20/24 octobre 2008

Publications :

- ✓ Vincent de Briant, « *Quelle ambition nationale pour les pouvoirs locaux ?* », *Pouvoirs locaux*, n°78, III/2008, p.9-12
- ✓ Vincent de Briant, Jean-Luc Albert, Jacques Fialaire, *L'intercommunalité et son coût*, L'Harmattan, 2008

Dominique Glaymann

Communications :

- ✓ « *L'entreprise de travail temporaire : un intermédiaire de l'emploi qui aggrave ou qui réduit les risques de discrimination à l'embauche en France ?* », Communication au Colloque international « Développement durable, responsabilité sociale des organisations et performances », Marrakech, 13-15 novembre 2008
- ✓ Débat avec Mme Françoise Gri, présidente de Manpower France : « *Chute de travail intérimaire: prémisses d'une crise de l'emploi ?* », « Débats : matin », France-Info, 12 septembre 2008

Publication :

- ✓ D. Glaymann, F. Grima, « Trois réponses à la précarité subie : le cas des intérimaires peu qualifiés », *Relations industrielles / Industrial Relations*, n° spécial « La relation d'emploi : État actuel de la question », octobre 2008

Christian Simon

Communications :

- ✓ « L'adoption par l'Europe des normes comptables IFRS : vecteur d'intégration mondiale ou perte de légitimité des États ? L'exemple français » in « *L'Homme au cœur des dynamiques sociales, territoriales et culturelles* », Congrès du 10^{ème} anniversaire de la MSHS de Poitiers (Maison des Sciences de l'Homme et de la Société), Université de Poitiers, 1^{er}, 2 et 3 octobre 2008
- ✓ « IFRS and accounting transparency », 4th International Accounting Conference of MODAV (AACF), « *The road to transparency* », Istanbul, 13-15 novembre 2008

UN NOUVEAU COLLÈGUE AU LARGOTEC

Bonjour Cédric Groulier, vous venez de rejoindre notre UFR pour y enseigner ainsi que l'équipe de recherche du Largotec. Tout en vous souhaitant la bienvenue, nous aimerions vous poser quelques questions afin de vous présenter.

Pouvez-vous nous présenter brièvement vos travaux de recherche (objets, approche et méthodologie) ?

J'ai soutenu une thèse intitulée *Norme permissive et droit public* (Limoges, 2006). D'emblée, ce sujet m'a demandé d'étudier la notion de norme juridique d'un point de vue théorique, et donc d'examiner les conceptions doctrinales sur cette question.

Un constat s'est vite imposé : pour nombre de juristes, la norme juridique est invariablement perçue comme un commandement, un impératif. Autant dire que l'étude de la norme permissive, norme ouvrant une simple faculté à son destinataire, comportait une part de défi qui explique sans doute pourquoi la question de la normativité, notamment en droit, continue de me passionner.

J'ai donc décidé d'adopter une approche rompant avec la vision doctrinale dominante fondée sur l'impératif. En cela, la lecture de travaux recourant à une approche phénoménologique du droit, ou concevant la norme juridique comme un modèle, ont été décisifs. Je travaille à construire une grille de lecture du phénomène normatif en droit, en m'appuyant avant tout sur la fonction de référence que remplissent les normes juridiques, et non sur leur prétendu caractère impératif, qui n'est que contingent. D'une certaine manière, je propose de penser la norme juridique sans l'impératif.

Parallèlement, j'étudie un certain nombre de manifestations de la production juridique contemporaine que la doctrine « impérativiste » a des difficultés à considérer comme véritablement normatives. Plus spécifiquement, je mène des recherches sur les « actes internes » de l'administration (circulaires, directives, mesures d'ordre intérieur, mesures d'administration judiciaire...) et leur traitement par le juge administratif : il est clair que la définition de la norme juridique se trouve au cœur de ces questions, d'ailleurs révélatrices de la conception assez restrictive qu'a le juge de la normativité juridique - il est en ce sens inspiré par la doctrine autorisée - et du décalage qui existe souvent entre les enseignements de la théorie du droit et les concepts contentieux.

D'autres informations sur mes travaux et mon parcours sont disponibles à l'adresse suivante : www.groulier.over-blog.fr

Comment situez-vous ces travaux par rapport aux problématiques du Largotec (gouvernance, normativité) ?

Intégrer une équipe investie dans une réflexion sur la normativité est pour moi une chance compte tenu de mes thèmes de recherche. Avec le Largotec, je vais pouvoir poursuivre mes travaux en ce sens. Mais j'espère surtout apporter un regard complémentaire sur la problématique de la normativité, et contribuer à enrichir les points de vue sur la question au sein de l'équipe.

S'agissant de la gouvernance, elle m'a semblé *a priori* plus éloignée de mes préoccupations, mais c'était avant de me rendre compte que ce concept se trouve finalement en arrière-plan de mes travaux sur le traitement contentieux des « actes internes » de l'administration. Ces instruments soi-disant non-normatifs, ou « paranormatifs », sont évidemment riches d'enseignements sur le fonctionnement des services administratifs, autrement dit sur la gouvernance administrative.

Cela interroge d'autant plus l'idée de gouvernance que le sort réservé à ces actes renseigne sur la logique servant à tracer la ligne de partage entre ce qu'on pourrait qualifier de sphère

purement administrative, intérieure, où le juge se refuse à intervenir et dans laquelle joue à plein l'autorité du supérieur hiérarchique, et une autre sphère, extérieure, où le contrôle du juge réapparaît sur les actes de l'administration. D'une certaine manière, cette logique de sphères est une expérience de gouvernance, appliquée aux relations de l'administration active et de son juge.

Qu'attendez-vous et que souhaitez-vous apporter au Largotec dont l'une des caractéristiques est la pluridisciplinarité ?

L'échange, la pluridisciplinarité au sein du Largotec, cela va me permettre d'élargir mes horizons à des disciplines qui sont dans les faits intimement liées au droit, mais que les cloisonnements scientifiques écartent du champ juridique. J'y gagnerai sans aucun doute une meilleure compréhension de ma discipline. J'espère en contrepartie être un bon ambassadeur de celle-ci et contribuer à renforcer les compétences juridiques dans le centre.

Mais si la pluridisciplinarité est une source d'enrichissements, ma modeste expérience en la matière m'a montré qu'elle est aussi exigeante. L'échange véritable, ce qui à mon sens permet de passer de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité, impose d'adopter une posture d'ouverture vis-à-vis de l'Autre : savoir recevoir et réussir à transmettre, voilà ce à quoi je vais m'employer...

Quelques précisions :

Cédric GROULIER

Maître de conférences en droit public

Université Paris 12 - IPAG

Cours : *Démocratie et pouvoir* (L1 AEI Parcours général et Parcours international)

Institutions politiques (L3 Administration publique)

Grands enjeux européens (M2 Administration locale)

TD : *Démocratie et pouvoir* (L1 AEI)

Droit administratif (L3 Administration publique)

www.groulier.over-blog.fr

LARGOTEC'INFOS

Novembre 2008, n°5

Coordination : Dominique Glaymann (glaymann@univ-paris12.fr)

Mise en pages : Marie-Odile Rosier (rosier@univ-paris12.fr)

Mise en ligne : Christophe Carrière (carrière@univ-paris12.fr)

Prochain n° de *LARGOTEC'INFOS* en mars 2009

D'autres informations sur le Largotec sur le site de l'Université Paris 12 à l'adresse suivante :
<http://www.univ-paris12.fr/largotec/>